



**DEPARTEMENT**

**des**

**Bouches du Rhône**

**Arrondissement d'AIX**

(Loi du 5 Avril 1884 – Article 56)

**EXTRAIT DU REGISTRE**

**DES**

**DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

**DE LA  
COMMUNE DE SALON-DE-PROVENCE**

*Séance du jeudi 19 septembre 2024*

L'an deux mille vingt-quatre le jeudi dix-neuf septembre à dix-huit heures trente minutes

Le Conseil Municipal de la Commune régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle du Conseil Municipal, à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Monsieur Nicolas ISNARD, Maire.

**OBJET DE LA DELIBERATION** : Convention de mise à disposition de locaux à usage scolaire pour l'installation d'une UEEA, avec l'AGAPEI 13.

Date de la convocation : vendredi 13 septembre 2024

**Secrétaire de séance** : Monsieur Michel ROUX

**PRESENTS** :

M. ISNARD

M. ROUX, Mme BONFILLON, M. YTIER, Mme BAGNIS, M. VERAN, Mme SOURD, M. CARUSO, M. BELIERES, Mme GUILLORET

M. CUNIN, Mme MALLART, M. BOUCHER, M. DECOUTURE, Mme WEITZ, Mme THIERRY,

M. ALVISI, Mme CASORLA, Mme SAINT-MIHIEL, M. MIOUSSET, M. STEINBACH, Mme

MERCIER, M. BARRIELLE, Mme COSSON, M. DIAZ, M. ORSAL, Mme BOUSQUET-FABRE,

M. YAHATNI, Mme FIORINI-CUTARELLA, Mme ARAVECCHIA, M. HAMOU, M.

HAKKAR, M. CAPTIER, M. JENTA

**POUVOIRS** :

Mme GOMEZ-NAL (donne pouvoir à M. ISNARD), M. BLANCHARD (donne pouvoir à Mme MALLART), Mme PIVERT (donne pouvoir à Mme THIERRY), Mme BOSSHARTT (donne pouvoir à Mme WEITZ), M. MOFREDJ (donne pouvoir à Mme COSSON), Mme VIVILLE (donne pouvoir à Mme ARAVECCHIA), Mme BRAHEM (donne pouvoir à Mme BOUSQUET-FABRE), Mme FOPPOLO-AILLAUD (donne pouvoir à Mme SAINT-MIHIEL)

**EXCUSES** :

M. CALENDINI (absent excusé)

CP/SB/VB

3.6

Service Education

Convention de mise à disposition de locaux à usage scolaire pour l'installation d'une UEEA, avec l'AGAPEI 13.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le Code de l'Éducation ;

Vu l'accord de l'Agence Régionale de Santé pour la création d'une Unité d'Enseignement Élémentaire Autistique sur la commune de Salon-de-Provence ;

Considérant la politique volontariste que la Municipalité conduit afin d'offrir à tous les enfants des services d'accueil et une offre éducative de qualité, dans une logique d'inclusion ;

Considérant le partenariat étroit avec l'AGAPEI et les services de l'ARS (Agence Régionale de Santé) afin d'obtenir la création d'une UEEA (Unité d'Enseignement Élémentaire Autistique) dans la ville de Salon-de-Provence, dans le prolongement logique de l'UEMA (Unité d'Enseignement en Maternelle), ouverte en septembre 2022 à l'école maternelle François Blanc ;

Considérant que le dossier déposé par l'AGAPEI a été retenu par l'ARS pour assurer le portage du projet d'accompagnement des enfants scolarisés dans cette unité, à partir de la rentrée scolaire 2024/2025, dans des locaux situés au sein de l'école élémentaire Saint-Norbert, d'une surface de 75 m<sup>2</sup> ;

Considérant qu'un enseignant spécialisé a été nommé par l'Éducation nationale pour cette unité, que la ville assure au quotidien l'entretien des locaux mis à disposition, et que l'AGAPEI 13 met à disposition les professionnels médico-sociaux qui accompagnent ces enfants dans leur parcours de soins ;

Considérant la nécessité de signer une convention relative aux modalités d'accueil de l'UEEA au sein de l'école élémentaire Saint-Norbert entre la ville et l'AGAPEI 13 ;

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé du Rapporteur et en avoir délibéré :

- APPROUVE les termes de la convention de mise à disposition des locaux au sein de l'école élémentaire Saint-Norbert, à titre gratuit, à l'AGAPEI 13.
- AUTORISE Monsieur le Maire ou l'élue déléguée à signer la convention correspondante aux modalités de cette mise à disposition.

– SE PRONONCE COMME SUIT :  
***UNANIMITE***

POUR : 42  
ABSTENTION : 00  
CONTRE : 00  
NE PREND PAS PART : 00

Ainsi fait et délibéré,  
Pour extrait conforme

**Nicolas ISNARD**  
**Maire de Salon-de-Provence**  
**Vice Président du Conseil Régional**